



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4 février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda et M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Guy Pernic, M. Alain Iafar par M. J. Paul Babef, M. Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h12 (affaire n° 2025-001).

Départ(s) en cours de séance :
- Mme Gilda Breda de 17h40 à 17h42 (affaire n° 2025-008),
- M. Le Maire, Olivier Hoarau à 18h09 (affaire n° 2025-017).

Excusée : Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-005

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2024-190 DU 3 DÉCEMBRE 2024
SERVICE DE VALORISATION DES
EAUX TRAITÉES EN SORTIE
DE STATION D'ÉPURATION
BUDGET 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 janvier 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 février 2025.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-005

**RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-190 DU 3 DÉCEMBRE 2024
SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE
DE STATION D'ÉPURATION
BUDGET 2024**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-190 du conseil municipal du 3 décembre 2024, relative à la décision modificative n° 1 du budget du service VETSSE pour l'exercice 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 janvier 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de retirer la délibération n° 2024-190 du 3 décembre 2024 relative à la décision modificative n° 1 du budget du Service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2024 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-190 DU 3 DECEMBRE 2024
SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION
BUDGET 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la régularisation du budget annexe du service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), suite à la Décision Modificative n°1 (DM 1) votée le 5 décembre 2024.

Par délibération n° 2024-190 du 3 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la décision modificative numéro 1 du budget annexe du service VETSSE.

La Décision Modificative (DM) n°1 permettait d'ajuster les prévisions, par virement de crédits entre les chapitres budgétaires en investissement, sans modification de l'équilibre budgétaire, selon les modalités suivantes :

- chapitre 20	:	- 20 000,00 €
- chapitre 23	:	- 51 193,03 €
- chapitre 21	:	<u>+71 193,03 €</u>
- solde	:	0,00 €

Dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice 2024, il apparaît qu'une erreur technique de cumul est intervenue au niveau du logiciel comptable lors de la préparation de la décision modificative. En conséquence, en accord avec le comptable, il convient de retirer cette décision modificative numéro 1 et de revenir à la situation initiale. Le budget reste donc le même que celui voté lors du Budget Supplémentaire (voir annexe).

Ainsi, le budget du service s'équilibre à 23 317,42 € en fonctionnement et à 40 193,03 € en section d'investissement.

Le conseil municipal est appelé :

- à approuver le retrait de la délibération n° 2024-190 du 3 décembre 2024 de la décision modificative n° 1 du budget du Service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2024 ;
- à autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Section de fonctionnement

Recettes

CHAPITRES	RECETTES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
002 – Résultat de fonctionnement reporté		23 317,42	23 317,42
TOTAL RECETTES	0,00	23 317,42	23 317,42

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général		18 317,42	18 317,42
67 – Charges exceptionnelles		5 000,00	5 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	23 317,42	23 317,42
TOTAL DEPENSES	0,00	23 317,42	23 317,42

Section d'investissement.

Recettes

CHAPITRES	RECETTES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
<i>Opérations réelles</i>				
13 – Subventions d'investissement		329 850,00		329 50,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	329 850,00		329 850,00
001 - Résultat d'investissement reporté			71 343,03	71 343,03
TOTAL RECETTES	0,00	329 850,00	71 343,03	401 193,03
		401 193,03		

(*) : RAR : restes à réaliser

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
<i>Opérations réelles</i>				
20 – Immobilisations incorporelles			401 193,03	401 193,03
21- Immobilisations corporelles				
23 – Immobilisations en cours				
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	0,00	401 193,03	401 193,03
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	401 193,03	401 193,03
		401 193,03		

(*) : RAR : restes à réaliser